

# L'Indépendant

Abonnements Dordogne... 40 fr. Autres départements... 55 fr.

Bureau et Administration 108, rue Neuvo-d'Argenson

Téléphone 5 C. C. P. Limoges 207.19

Annonces classées... 1. l. 4 fr. Annonces judiciaires... 1. l. 6 fr. Chronique locale... 5 fr. — commerciales... 8 50

## Bleu, Blanc, Rouge ou les origines du Drapeau Tricolore

Le drapeau symbolisant une nation par ses couleurs spéciales, tantôt nues, tantôt armoriées, est une institution relativement récente. L'antiquité, en général, si elle n'ignorait pas les drapeaux, utilisait plutôt des insignes et des emblèmes, tels la fameuse louve romaine, les aigles et le monogramme S. P. Q. R. (*Senatus, Populus que Romanus*). Le drapeau de couleur comme emblème national apparut en France pour la première fois sur le champ de bataille de Bouvines. C'était la bannière personnelle du roi Philippe Auguste, d'azur à 3 fleurs de lys d'or. Et voici une chose qu'on ignore généralement: la couleur de notre ancienne monarchie était le bleu et non le blanc. Le drapeau blanc ne fut adopté que sous la Restauration et il ne répondait pas exactement à la tradition monarchique. Ainsi la fameuse querelle du drapeau blanc, lors de la tentative de restauration monarchique après 1870, apparaît sous un jour nouveau.

Le blanc, toutefois, a joué un rôle sous l'ancien régime. C'était plutôt l'emblème de la Nation, tandis que le bleu était la couleur particulière de la Royauté. Le blanc apparut pour la première fois, durant la guerre de Cent Ans, sous la forme d'une croix blanche, comme insigne populaire du parti français. Charles VII unifia les deux couleurs en plaçant la croix blanche sur la bannière royale et en l'attribuant comme emblème au corps des Francs-Archers vers 1448. Plus tard, sous Louis XV, le drapeau bleu à croix blanche devint l'enseigne des gardes françaises.

Quant au rouge, employé également sous l'ancien régime, il constituait la couleur guerrière par excellence. Quand le roi partait en campagne, il levait la fameuse oriflamme rouge de Saint-Denis. Lorsque Louis XI créa, en 1479, l'infanterie régulière et permanente, il lui attribua pour drapeau particulier une enseigne rouge avec la croix blanche de France. Le Régiment de Picardie, doyen des régiments d'infanterie, conserva jusqu'à la Révolution le drapeau rouge à croix blanche, symbole des valeurs militaires.

Ainsi nous avions déjà, sous l'ancienne monarchie, la trinité: bleu, emblème de la Monarchie; blanc, enseigne de la Nation; rouge, symbole de l'Armée. Telles sont les origines lointaines de notre drapeau tricolore actuel. A la vérité, lorsque La Fayette et Mathieu Dumas imaginèrent, en juillet 1789, une cocarde nationale tricolore, ils unirent le blanc de la nation (et de l'armée aussi) aux couleurs bleue et rouge qui figuraient dans le blason de la Ville de Paris. On arrivait au même résultat, en partant d'une idée différente.

Aussi bien dans les trois couleurs de notre drapeau national sont symbolisées toutes les traditions et toutes les grandeurs de notre patrie: celles du peuple et de l'armée, comme celles de la monarchie; celles de la Révolution comme celles de l'Empire. C'est le drapeau de la France, de toute la France, dans sa permanence et sa continuité à travers les âges.

## D'une semaine... à l'autre

Les gendarmes de la brigade de Lasalle (Gard) viennent de mettre hors d'état de nuire une bande armée pillant les maires et dévalisant les dépôts d'essence et les débits de tabac dans la région de Saint Hippolyte-du-Fort.

— Deux bandits frappaient, le 15 février, à la tombée de la nuit, à la porte de M. Germain Borel, âgé de 81 ans, fermier à Sorbère, près de Meus (Tèbre). Un domestique, M. Robert Deloy, vint ouvrir. Il fut tué d'une balle de revolver dans la tête. M. Borel s'avança à son tour et fut grièvement blessé d'une balle qui lui fracassa la mâchoire. La fille du propriétaire, Mlle Lucie Borel, âgée de 61 ans, et son fils Edmond, 57 ans, allaient sans doute subir le même sort tragique, lorsque, ne perdant pas son sang-froid, Mlle Borel saisit un gros tisonnier et en frappa violemment l'un des bandits, qui chancela. Aux cris poussés par la courageuse femme, les malfaiteurs prirent peur et s'enfuyèrent.

— M. Roger Maillet, 23 ans, employé à la poudrerie nationale de Bergerac, a été assassiné le 13 février.

— M. Fianl, chef départemental adjoint de la Légion du Gard, président de la délégation spéciale de Saint Hippolyte-du-Fort, a été assassiné dans son bureau de l'hôtel de ville.

— Tokio a célébré le 2.604<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Empire.

— 1.348 ecclésiastiques italiens ont été tués par les bombardements américains.

— La police italienne a découvert, dans le collège de Saint-Paul, à Rome, un repaire de conjurés que commandait le général Monti. Elle a procédé immédiatement à l'arrestation de tous les conspirateurs.

— A Forêt-le-Roi, sous prétexte de perquisition chez M. Manont, des bandits se sont emparés de pièces d'or. Après avoir obligé leur victime à monter dans une voiture, ils l'abandonnèrent en pleine forêt.

— La Cour d'assises de Draguignan a rendu son verdict dans l'affaire du meurtre de Mme Garola. Liège a été condamné à 5 ans de réclusion, et Simone Leboucheur à 8 ans de la même peine.

— A Perpignan, M. Lasseyre, chef départemental de la milice, a été blessé d'une balle dans la cuisse par des terroristes en automobile, au moment où il rentrait à son domicile.

— M. François Troche, directeur d'usine dans les Hautes-Pyrénées, a réussi à déjouer un sabotage en désamorçant des cartouches d'explosifs placées sous les pompes à essence de son usine. Grièvement blessé par l'écèlement de l'une d'entre elles, il dut subir l'amputation des deux mains. Pour son magnifique courage, M. Troche vient d'être cité à l'ordre de la Nation.

— Le directeur de l'hôpital de Saint-Cloud vient d'être arrêté. Il revendait les cartes d'alimentation des morts de son établissement.

— Un certain Jacques Bernard, opérateur de cinéma, après avoir tué sa femme, a dépecé le cadavre et jeté les morceaux dans le canal Saint-Martin. Arrêté, le meurtrier a fait des aveux complets.

— Le général feldmarschall Rommel a inspecté la partie méditerranéenne du mur de l'Atlantique.

— A Peymoreau, M. Michel Bazin, aoteur à Biras, a fait une chute de bicyclette et s'est fracturé le crâne. Il est mort à l'hôpital de Périgueux, où il avait été transporté après l'accident.

— Profitant de l'absence du propriétaire, des malfaiteurs se sont introduits dans une villa de Tarbes. Ils se sont emparés d'une cassette contenant des bijoux d'une valeur totale de 4.800.000 francs. Quatre millions en billets de banque qui s'y trouvaient ont également disparu.

— Aux Maillets, près de Limoges, des malfaiteurs ont tué un fermier, M. Moreau; son père, âgé de 71 ans, a été blessé.

— Aux Massoutes, commune de Bugent (Corrèze), le jeune Laval, âgé de 20 ans, a été assassiné.

— Le bombardement de l'abbaye du Mont Cassin par les Anglo-Américains a fait une centaine de victimes parmi les religieux. Le nombre des morts et blessés graves s'élève à 1.300 personnes parmi la population civile. On estime à plus d'un

millier le nombre des blessés légers. La destruction des richesses du célèbre monastère constitue une perte incalculable. Il n'y avait là, cependant, aucun objectif militaire.

— Près de Sotoras (Lot), des bandits ont attaqué, la nuit dernière, une ferme, incendiant l'étable, brûlant vil tout le bétail; ensuite, ils ont abattu le fermier et sa femme, blessant grièvement la grand-mère.

— Lors du dernier tremblement de terre qui a ravagé le nord-ouest de l'Anatolie, 2.336 morts et 1.671 blessés ont été dénombrés rien que dans la province de Solou; 76 661 maisons se sont écroulées et 7.810 ont été grièvement endommagées.

— Quatre faux policiers se sont présentés chez Mme Lucie Petitto, à Paris. Après l'avoir frappée à la tête de plusieurs coups de matraque, ils ont dérobé des bijoux pour une valeur approximative de deux millions.

— Le Commissaire général à la Jeunesse a exalté l'union de la culture et du travail. « Nous ne voulons pas, a-t-il dit, d'une conception du travail qui ravale l'homme au rang de la machine et oublie la nécessité imprescriptible d'élever l'âme en même temps qu'on exerce le corps. Nous voulons instaurer un ordre socialiste où l'homme total puisse s'épanouir. »

— Le recensement de tous les étudiants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1914 et le 31 décembre 1928 aura lieu du 27 février au 11 mars.

— L'ex roi de Grèce est arrivé à Londres.

— Dix terroristes défilés devant la Cour martiale française de Lyon ont été condamnés à mort et exécutés. 17 terroristes condamnés par le tribunal militaire allemand ont été également exécutés à Bordeaux. A Toulon, un autre s'est subit le même sort.

— La gendarmerie a arrêté à Penne (Lot-et-Garonne) trois dangereux terroristes italiens, auteurs notamment du meurtre de M. Poulange, secrétaire de la mairie de Trentenet. Deux complices de nationalité étrangère qui leur avaient donné asile ont été incarcérés.

— Une ville de la Somme est bombardée: 37 détenus d'une prison sont tués et 180 autres blessés.

— Londres a subi, le 19 février, un nouveau bombardement considérable le plus important depuis 1940.

— Rome et Castelgandolfo sont également bombardés. Le nombre des victimes est élevé.

— Le Saint-Siège dément que les troupes allemandes ont séjourné à Castel-Gandolfo.

— Une cour martiale allemande juge à Paris 24 terroristes pour la plupart étrangers ou d'origine étrangère: 23 condamnations à mort.

— La milice de Lyon a mis hors d'état de nuire des bandes de terroristes dangereux. M. Joseph Darnand a dirigé lui-même la seconde expédition.

— En Dordogne, l'intervention des forces du maintien de l'ordre a fait échouer une tentative d'enlèvement.

— « C'est une véritable pluie de bombes qui s'est abattue sur Londres », écrit un journal suédois.

— Mme Glichard, âgée de 35 ans, domiciliée au barrage de Chanzy, près de Saint-Jean-de-Lozme, déjà mère de 15 enfants, vient de mettre au monde deux magnifiques jumeaux. Le ménage avait obtenu le prix Cognac Jay en 1942.

— Certaines localités du littoral de la mer du Nord sont évacuées. Leurs habitants sont dirigés sur le centre de la France.

**T. S. F.**  
**MARCEL GUIDET**  
Radio - Technicien  
vous informe qu'il a transféré son fonds de Beaumont à Bergerac, 15, r. Nungesser et Coll (Piqueurilloux)  
Une Station Service, un outillage moderne, allié à 16 années de pratique, vous garantissons des Radios-Dépannages sérieux.

## Calmez promptement votre toux

Les toux (enrhumes et bronchites) qui prennent du Palmoil éprouvent vite un soulagement qu'ils apprécient. Ne toussant plus, respirant mieux, passant de melleuses nuits, ils peuvent s'acquiescer plus facilement de leur travail. Demandez à votre pharmacien des comprimés Palmoil, faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8009.

## LES « PETITS BÉNÉFIQUES » OU L'AVENIR DE LA CULTURE DES OLÉAGINEUX

Les quantités de graines oléagineuses livrées au ravitaillement ont prouvé que la campagne n'était pas restée sourde à l'appel du Gouvernement en faveur du ravitaillement du pays en huile. La plupart des cultivateurs ont fait un effort très louable dans ce sens.

Il est vrai que les Services chargés de l'organisation de cette campagne ont trouvé une formule très heureuse sous la forme du contrat de culture. Celui-ci fournit à l'avance aux cultivateurs, souvent rétrogrades aux innovations, les garanties suffisantes pour une culture rémunératrice doublée de l'approvisionnement de leur famille en huile.

Toutefois, si au point de vue conception, ce genre d'exploitation donne entière satisfaction, des détails dans l'exécution risquent fort de compromettre sa réussite.

Au ramassage, taux d'impuretés et d'humidité sont déterminés, ou plutôt fixés, par le ramasseur. Celui-ci estime ces deux facteurs au jugé, sans tarare, ni balance. Le jugement n'est pas toujours désintéressé, comme l'a démontré la campagne de ramassage dans le secteur de Beaumont-du-Périgord. Bon nombre de cultivateurs trouvaient, en effet, que le taux de réfection était nettement exagéré. Cette impression, devenue certitude après l'analyse d'un échantillon, m'a incité à écrire le présent article.

En tant que contractuel, j'ai livré toute ma récolte de graines de tournesol, sauf un échantillon prélevé au moment de la livraison. Celle-ci s'est faite fin novembre, c'est-à-dire trois mois après la récolte, laps de temps suffisant pour amener les graines à un degré de stocité convenable.

Le jour de la livraison, l'évaporation devait être très intense, pourtant et ma mémoire ne me trahit pas elle fut peu ou un jour humide et brumeux. Toujours est-il qu'entre 11 heures du matin, heure à laquelle j'ai pesé les graines, et 16 heures de la même journée, heure à laquelle il me fut permis de négocier et à laquelle je n'avais pu assister, les 120 kilos de tournesol accusaient une diminution de poids de 3 kilos.

Le blé, livré par la même occasion, subissait le même sort. (Il est vrai que depuis il a repris son poids initial, grâce à l'intervention du secrétaire de la commune pour le blé, qui, d'après ses propres dires, était même le seul à l'avoir pesé. Le ramasseur se chargeait du rajustement du poids.)

J'arrive à la réfection due aux impuretés et à l'humidité contenues dans les graines de tournesol. A la remise du bulletin de réception, délivré deux jours plus tard, je constaté, en plus de l'évaporation signalée ci-dessus, une nouvelle diminution de 5 % des axes déchets cette fois.

Sachant que le taux d'impuretés et d'humidité maxima admis est de 2 %, d'une part, de 12 %, d'autre part, j'ai procédé à l'analyse de l'échantillon réservé, dès mon retour à la maison, après avoir proposé au négociant d'opérer sur la récolte livrée. Celle-ci était déjà partie de Beaumont, parait-il.

L'échantillon accusait en moyenne: humidité, 10,095 %; impuretés, 0,5 %.

Chiffres nettement en dessous des taux maxima autorisés et le ramasseur réalisait, sur mon seul contrat, un bénéfice de (3 kilos + 5 kilos 50 x 11 fr. 20 = 99 fr. 20. En chiffres ronds la somme de 100 fr. En admettant que le nombre des contractuels est de 500, au bas mot, pour le secteur de Beaumont (tous ont subi une réfection allant jusqu'à 15 %), ces 100 fr. sont à multiplier par le facteur 500 et nous obtenons la somme rondelette de fr. 50.000, qui vient renforcer agréablement le bénéfice normal accordé aux négociants. Dans mon calcul, j'ai fait entrer en ligne de compte les prix de la taxe. A aucun moment l'idée ne m'est venue que ce petit surplus de poids pourrait servir à alimenter les huilleries clandestines. A 600 fr. le litre d'huile, il ne pourrait évidemment plus être question de « petits bénéfices ».

Dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, je me permets de suggérer aux autorités intéressées d'instituer, pour la campagne prochaine, une commission d'estimation dans laquelle seront également représentés ceux qui, par leur labour, permettent aux Français de toucher leur modeste ration de matières grasses et aux marchands d'exercer leur négoce.

Les producteurs seraient également d'un bon oeil une distribution rapide de l'huile et des tourteaux.

MULLER, Ingénieur d'Agronomie Col.

## Quand on redoute les poignées de mains

Un rhumatisme hérite souvent à tendre la main, de peur qu'on la lui serre. Il ne connaît plus cette appréhension quand il prendra des cachets Gandol. Car le Gandol calme la douleur et assouplit les articulations, car le Gandol procure un soulagement rapide, profond, durable. Tis phis: 19 fr. 50 la boîte de 30 cachets Gandol. Visa 846 P. 2897.

## Chronique Locale

Les titres d'alimentation seront distribués à la Mairie à partir du mercredi 23 février aux chefs de famille (parents et domestiques vivant à leur foyer) dont le nom commence par :

A et B, le mercredi 23 février; C et D, le jeudi 24; E à K, le vendredi 25; L, le samedi 26; M à Q, le lundi 28; R à Z, le mardi 29; retardataires, le mercredi 1<sup>er</sup> mars.

La distribution a lieu de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30. L'ordre alphabétique sera rigoureusement observé. Les pièces d'identité, cartes ou certificats de travail et autres pièces justificatives, s'il y a lieu, seront exigés. Vérifier en présence de l'agent distributeur le nombre et la catégorie des feuilles de tickets qui seront remises (pain, denrées diverses, viande) ainsi que les numéros des coupons détachés (6 et 7 de mars 1944). Aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

Familles nombreuses. — Les suppléments alloués seront distribués aux mêmes dates (présenter la carte du chef de famille et celles des enfants).

Cartes de pommes de terre. — Ces cartes, ne nous étant pas encore parvenues, feront l'objet d'une distribution spéciale.

Cartes catégorie V. — La distribution des titres d'alimentation aux consommateurs de cette catégorie est remise à une date ultérieure. Les cartes de denrées diverses V ne sont pas encore en notre possession.

## Avis aux Directeurs d'établissements et aux Chefs d'entreprises.

Tout consommateur domicilié hors de la commune de Bergerac, appelé à travailler ou à suivre des études en dehors de la commune de son domicile pourra obtenir personnellement la délivrance de ses titres d'alimentation à la mairie de la localité où il travaille, quelle que soit la distance, si cette localité bénéficie d'un classement supérieur, à condition que l'horaire de son travail l'oblige à prendre 5 repas par semaine, en moyenne, dans la localité où est située l'entreprise ou l'établissement d'enseignement.

Pour bénéficier de ces dispositions, les intéressés devront remettre chaque mois, à la mairie, à l'appui de leur demande de titres d'alimentation soit un certificat de travail délivré par leur employeur, soit un certificat de présence établi par le Directeur de l'établissement d'enseignement. Ces certificats devront être conformes aux modèles détenus par la Mairie qui en communiquera le libellé aux Directeurs d'établissements et aux chefs d'entreprises qui en feront la demande. Ces certificats seront exigés lors de la prochaine distribution des cartes d'alimentation valables pour le mois de mars 1944.

Prière de porter ces nouvelles dispositions à la connaissance des intéressés qui, seuls, pourront bénéficier de ces avantages à l'exclusion des membres de leur famille.

Pharmacie de service. — Dimanche, pharmacie Denoix, rue Maréchal Pétain.

## LABOURS DES VIGNES

Malgré les nombreuses difficultés qui se sont présentées, l'Entreprise de Motoculture de Bélingard, entreprendra les labours de vignes avec un matériel restreint; afin de lui faciliter l'organisation de ses tournées, elle prie les propriétaires désireux de faire effectuer leurs labours de vignes par tracteur, de se faire inscrire d'urgence, 53, rue Neuvo-d'Argenson, à BERGERAC.

## Pour nos Méridionaux en exil

L'évacuation du littoral méditerranéen, que le Gouvernement français vient de demander instamment aux populations intéressées, pose actuellement un grand problème que le Secours National est chargé de résoudre en facilitant le déménagement, le voyage et l'installation des nouveaux réfugiés.

Cette évacuation est d'importance puisqu'elle porte sur une zone allant de la frontière italienne aux Pyrénées, et s'étendant sur une profondeur de 15 à 20 kilomètres. La population invitée à partir comprend toutes les personnes qui ne sont pas indispensables au fonctionnement de la vit: vieillards, enfants, femmes ayant des enfants en bas âge, femmes enceintes, collégiens et malades des hôpitaux.

Des avantages seront accordés par l'Etat à ces évacués volontaires: prime de déménagement de 750 francs, le transport gratuit de 150 kilos de bagages par personne, une allocation journalière auxquels le Secours National ajoute des facilités nombreuses. Mais c'est surtout de la bonne volonté des départements d'accueil que dépendra le bien-être matériel et moral de nos Méridionaux exilés.

Le 13 février, vers 8 heures, M. Adrien Verdoyron, 65 ans, cultivateur à la Trappe, commune de Bourgnac, constata qu'un diadon de la valeur de 700 fr. lui avait été soustrait. Il déposa une plainte à la gendarmerie de Beaumont qui ouvrit une enquête.

— Le 15 février, vers 14 heures, pendant l'absence momentanée de Mme veuve Grimaudie, née Elise Toile, 30 ans, propriétaire-cultivatrice à Jobinerie, commune de St-Rémy, un individu s'introduisit dans la demeure de ladite dame, visita meubles et lingerie et s'approprié: un portefeuille cuir contenant 4.000 fr. en billets de 100 fr.; la somme de 4.750 fr. en diverses coupures contenues dans un sac à main; et une autre somme de 500 à 600 fr. placée dans deux porte-monnaie, soit un total 9.350 fr.

Le chevalier de la cambriole réussit à se soustraire aux recherches des habitants alertés et prit la fuite à bicyclette. Son signalement fut donné à la gendarmerie de Vellées. Enquête.

Trouvailles. — Il a été trouvé: Un stylo plume non retraits par M. Georges Boisset, gardien de la paix.

Une cenne bout ferré par le jeune Daniel Fouchet, 6, rue de la Halle-Berde.

Un petit sac à main contenant un mouchoir et un chapelet par Mme Marie Marchat, rue Albert Boyer.

Deux coupures de la Banque de France par Mme du Seutre, boulevard Maine-de-Biran.

Un imperméable noir par M. Maxime Chignac, rue Brémontier.

Une somme assez importante par Mme Schwartz, place Saint-James.

Une fourrure tour de cou par M. Tardy, rue des Fontaines.

Une paire de gants de peau pour homme par Mme Victoria Schwartz, qual de l'Albe.

Un portefeuille contenant 300 fr. par M. Pierre Delpach, commandant de Monbazillac; remis à son propriétaire M. Léon Despriest, rue Nungesser et Coll.

Un couteau de poche par M. René Noël, 37, boulevard Victor-Hugo.

Une bague à tabac cuir, par Mme Faure, 60, rue Ste-Catherine.

Une mallette et un sac toile par Mme Monteyrol, kiosque aux journaux du Square de Coulmiers.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

## Société Littéraire et Artistique

Séance du jeudi 2 mars, à 17 heures, Conférence de M. le Comte de Saint-Aulaire, Ambassadeur de France, sur « Mazarin et la France divisée ».

Les échos du restaurant suédois du réal Jean Doyon sont-ils à peine apaisés, qu'on nous annonce déjà une nouvelle séance pour le jeudi 3 mars.

Elle sera consacrée à l'histoire, et c'est M. le Comte de Saint-Aulaire qui nous entretiendra de ce sujet si riche en enseignements: Mazarin et la France divisée.

Dans les heures tragiques que nous vivons, n'est-ce point dans l'histoire et le passé glorieux de notre Pays, que nous devons puiser toutes les raisons d'espérer en son relèvement?

M. le Comte de Saint-Aulaire, dont nous connaissons la haute culture, les dons d'orateur et d'historien, se chargera de nous prouver qu'il ne faut jamais désespérer de la France.

Il faut donc assister très nombreux à cette conférence, et nous y convions particulièrement toute la jeunesse.

La location sera ouverte le mercredi 1<sup>er</sup> mars, à 13 h. 30. Prix des places: Fauteuils 1<sup>er</sup> série, et 1<sup>er</sup> rang des galeries, 25 fr.; fauteuils 2<sup>e</sup> série, 20 fr.; autres places, 15 fr.

Vaccinations. — Les parents qui ont fait procéder aux vaccinations antidiptériques-antitétaniques obligatoires sur leurs enfants âgés de 3 à 14 ans, sont instamment priés d'apporter, sans retard, un certificat médical indiquant la date des injections et la nature des injections faites.

Ce certificat sera remis au bureau des vaccinations, à la Mairie. Ceux qui n'auraient pas apporté ce certificat pour le 15 mars seront réputés non vaccinés; ils s'exposent aux dispositions légales de pénalité et au refus des élèves dans les écoles publiques, privées, et les crèches.

Il est rappelé que des séances de vaccinations pour enfants de 1 à 5 ans ont lieu tous les lundis, à 16 h., au dispensaire de Bergerac, 29, avenue de Verdun.

Libération de tickets pour III à coudre. — Les tickets-lettres Q et U des cartes de textiles des consommateurs âgés de plus de 3 ans, viennent d'être rendus valables par le répartiteur. Chacun de ces tickets permet l'acquisition soit de 6 gr. de fil à coudre ou à repriser, soit de 2 gr. de soie ou de schappe à coudre ou à repriser.

Les tickets-lettres Q et U demeurent valables pour toutes les catégories de consommateurs, y compris les nouveaux-nés et enfants en bas âge.

Courriers en vins. — L'Assemblée générale annuelle du Groupement professionnel des courtiers en vins de l'arrondissement de Bergerac et des communes rattachées s'est tenue à Sainte-Foy-la-Grande, au siège du Groupement, le 5 février 1944.

Les courtiers ont procédé à un échange de vues sur les moyens les plus propres à défendre en toutes circonstances les intérêts de leur corporation.

Il a été décidé à l'unanimité qu'une somme de 2.000 fr. serait versée au Secours National.

La Chambre corporative pour l'année 1944 a été constituée comme suit: président, M. Chavaroche; vice-président, M. Parvieux; trésorier, M. Brugne; secrétaire, M. Sorbe; administrateur, M. Feydel.

## LOTÉRIE NATIONALE

### 4<sup>e</sup> Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
4 (séries A et B).....	200
9 (séries A et B).....	400
00 (série A).....	500
(série B).....	1.000
776 738 025 173 201 748 517	
603 (série A).....	1.000
(série B).....	1.500
6.156 4.250 0.017 5.818	
5.231 (série A).....	2.000
(série B).....	10.000
8.275 2.281 (série A).....	5.000
(série B).....	15.000
4.834 (série A).....	30.000
(série B).....	50.000
36.299 43.235 24.595 04.199	
41.234 (série A).....	40.000
(série B).....	60.000
205.213 078.523 369.050	
272.929 018.556 (série A).....	100.000
(série B).....	120.000
036.409 025.879 (série A).....	600.000
(série B).....	250.000
155.386 (série A).....	1.000.000
(série B).....	500.000
196.307 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000

LES SPORTS

Football

Championnat de France

Bergerac en 4e position de la poule D... Cette nouvelle va surprendre un grand nombre de supporters des Enfants de France-Football Club...

Rugby

A l'U. S. B.

Les difficultés de plus en plus grandes dans les transports n'ont pas permis à l'U. S. B. de trouver l'autobus nécessaire pour amener ses deux équipes...

DANS L'ARRONDISSEMENT

MONESTIER

Une enquête est ouverte à la Mairie de Monestier du 21 février au 1er mars 1944, au sujet de la reconnaissance du chemin rural des Quintins...

Dans la région

Syndicats uniques. — Par arrêté, un syndicat d'employeur ayant son siège social à Périgueux est ordonné dans le cadre de la famille de la transformation des métaux...

M. Dupuy, maire, est relevé de ses fonctions.

« M. Edouard Dupuy, maire de la commune de Villambard (Dordogne), est révoqué de ses fonctions de maire et de conseiller municipal. »

Tribunal Correctionnel

Audience du 17 février

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrière, procureur de la République.

Vol de bicyclette. — Bénéard Georges Louis, 20 ans, cultivateur à Lalinde, 3 mois de prison.

Défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger et défaut de visa. — Ginnani Joseph, 49 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, 1 mois de prison et 1.200 fr. d'amende.

Vagabondage. — Anriol André, 33 ans, sans domicile fixe, 3 mois.

Abandon de chantier et abus de confiance. — Terie Jacques, 20 ans, sans domicile connu, et Lucas Roger, 20 ans, sans domicile connu, chacun 8 jours avec sursis (défaut).

Abatage clandestin, trafic de viande sans tickets, hausse illicite. — Gravlère Jean, 49 ans, cultivateur à Montazaun, 1.200 fr. d'amende.

Double demande de cartes d'abonnement et utilisation frauduleuse de ces cartes. — Benard Louis, 47 ans, cultivateur à Lalinde, 1 mois de prison et 1.200 fr. d'amende.

Falsification d'autorisation de circuler et usage de fausse autorisation. — Roux Kléber Antoine, 34 ans, ramasseur laitier à Florzac (Gironde), 3.600 fr. d'amende.

Refus d'obtempérer et défaut de clairance. — Lavergne René, 27 ans, chimiste à Bergerac, 600 fr. d'amende plus 60 fr. (défaut).

Défaut d'apposition d'autorisation de circuler. — Pollet Jacques, 24 ans, entrepreneur de labour à Bergerac, 200 fr. d'amende.

Défaut de marque distinctive et défaut de feuille de route. — Martin Marius, 41 ans, exploitant forestier à Les Lesches, 200 fr. d'amende.

Défaut de déclaration de propriété. — Parrell Jean, 49 ans, cultivateur à Vergt-de-Biron, 200 fr. d'amende.

Chasse sans permis. — Simon Yvan, 32 ans, domestique agricole à Eymet, 600 fr. d'amende, plus prix du permis général et confiscation.

Vol. — Grenzo Bathazar, 45 ans, manoeuvre à Bergerac, 1 mois avec sursis.

Daneyer Georges, 38 ans, manoeuvre à Bergerac, 15 jours avec sursis (défaut).

Simon Marcel, 28 ans, manoeuvre à Bergerac, 8 jours avec sursis (défaut).

Mournet Léonie, née Roussely, 33 ans, ménagère à Boisse, 8 jours avec sursis.

Lorenco Anibal, 45 ans, charbonnier à Saint-Alvère, est relaxé.

Vol de légumes. — Dubourg Jeanne, épouse Mackowitz, 33 ans, ménagère à Liorac, 8 jours avec sursis.

Abandon de famille. — Denis Paul, 55 ans, ingénieur des travaux maritimes à Paris, 3 mois de prison avec sursis, 3.600 fr. d'amende et 5.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

Vol et complicité de vol. — Un mineur de 12 ans est remis à l'orphelinat de Trélissac jusqu'à 18 ans.

Abandon de résidence assignée, défaut de carnet anthropométrique. — L. L., 47 ans, nomade à Villacréteil, 600 fr. d'amende.

Foudres, Demi-Muids

Cuves, Barriques

en lles blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBOINE T61. 608 BERGERAC T61. 608 scht le farine blanc et rouge

Un grand responsable

On oublie trop souvent qu'un intestin paresseux est une cause d'auto-intoxication et de maux de ventre, migraines, idées noires, etc. Si vous êtes constipé, prenez le soir un comprimé Vichy, aux plantes laxatives et au sel Vichy. Vous obtiendrez des évacuations régulières sans fatigue, ni coliques. Vichybol. 9 fr. 80, 100 capsules. Visa 846 P. 2844.

Indiscrétions

Nous apprenons que l'excellent avant Benhoun, ex-capitaline de Castres Olympique, employé à la S. N. C. F. à Castres, vient d'être muté au dépôt de Bergerac et instrumentera vraisemblablement sous peu sous les couleurs de l'U. S. B.

Nous nous faisons l'écho d'un bruit qui court avec persistance d'après lequel Ajax, l'un des meilleurs joueurs de l'U. S. B. et qui s'étaient le mieux signalés contre le B. E. C. avaient été Avignon, Dasusclade, Bernard, Gardette!

Malheureusement, Bernard, Gardette, Dasusclade, gravement blessés, sont depuis longtemps indisponibles.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

CHATEAUXROUX

contre BERGERAC

C'est une des parties sensationnelles de la saison que celle qui verra évoluer les Berrihonnais, leaders de la poule D du championnat de France, contre nos locaux.

La renommée de l'équipe de Châteauroux n'est plus à faire, et les exploits de Janin, qui passe pour l'un des meilleurs ailiers français, et de ses camarades, sont suffisamment connus pour qu'il soit superflu d'insister.

Vichy et Châteauroux sont en tête du championnat. Le troisième larron, le Stade Clermontois, n'occupe plus que la troisième place, sa demi-défaite à Bergerac lui ayant fait perdre un point précieux.

Les Berrihonnais présentent minutieusement leur déplacement dans notre ville, une victoire pouvant leur permettre d'accéder à la poule finale du championnat de France.

Au match aller, les Bergeracois se sont inclinés par le score très lourd de 8 buts à 0. Actuellement, quatrième ex-aequo de la poule, nos représentants auront à cœur de défendre devant leur public leurs chances avec acharnement. Que Weinstock et ses camarades bandent leurs muscles et leur volonté, qu'ils jouent avec audace, et qui sait si un résultat honorable ne viendra pas récompenser leurs efforts.

Basket-Ball

Finales du Bergeracois

A Gardonne: Sur le terrain du C. A. G. s'est déroulée la finale du championnat du Bergeracois des équipes masculines seniors, division d'excellence. Les deux clubs en présence étaient le Club Stella de Bergerac et l'Amicale Sportive de Monestier-Sausseguac. Après une partie ardemment disputée mais d'une correction exemplaire, l'A. S. M. S. a triomphé des Bergeracois par 16 points à 10, enlevant le titre et se qualifiant ainsi pour la finale du Championnat de la Dordogne contre le V. A. O. P. O. de Périgueux ou C. A. de Chervilac-Cubas.

Excellent arbitrage de Kermarrec, arbitre fédéral.

A Gardonne, finale des équipes masculines cadets, Club Stella de Bergerac bat Club Athlétique de Gardonne par 12 points à 2.

A Sainte-Foy, finale des équipes féminines seniors, Club Stella bat Evell Sportif de St-Michel-Montaigou par 12 points à 7.

Finale des équipes masculines juniors, Enfants de France battent Evell Sportif de St-Michel-Montaigou par 13 points à 3.

A Bergerac, finale des équipes féminines juniors, U. S. B. bat Joyeux Cadets Foyens par forfait.

Ping-Pong

Les championnats de la Dordogne disputés à Bergerac, organisés par la section ping-pong du Football-Club, ont obtenu un éclatant succès. Deux Bergeracois du Club se sont rencontrés en finale du simple, et c'est Cazaux qui l'a remporté de justesse sur Mal, le récent vainqueur de la Coupe Populaire, après un match splendide en cinq sets. La finale du double opposa également deux équipes du Club, Mal et Ceq, qui l'emportèrent difficilement en cinq sets sur Lacaze et Marcel Durand.

Tous les matches furent suivis avec grand intérêt par un public qui se passionne de plus en plus pour ce sport.

Signalons que dimanche prochain, l'équipe première du Football-Club ira à Limoges disputer la finale du Championnat de Limousin (équipe de 5 joueurs). Espérons une belle performance de nos représentants.

Des bouffées de chaleur ?

Améliorez votre circulation

Si vous souffrez de bouffées de sang au visage, avec bourdonnements d'oreilles, battements dans les tempes, éblouissements, vertiges, prenez vingt gouttes Florides au repas, trois semaines par mois. Cette cure a régulièrement de bons effets. Gouttes Florides excellentes pour améliorer la circulation 16 fr. 90, 100 phles. Existe aussi en comprimé, 16 fr. 30. Visa 846 P. 7631.

Etude de M. Christian JOUHET, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par M. Christian JOUHET, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le dix-neuf février mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac A. C. le vingt-trois du même mois, volume 97, n° 693, Monsieur Albert ROSIER, commerçant, et Madame Hélène TRENY, son épouse, demeurant à Falgueyrat (Dordogne), ont vendu :

A Monsieur Ernest FORNELLI, demeurant à Bergerac, 25, avenue Wilson, un fonds de commerce de courtier en vins exploité à Falgueyrat, inscrit au registre de Commerce de Bergerac sous le n° 2 421 et comprenant : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés avec entrée en jouissance à partir du dix-neuf février courant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, à Bergerac, en l'étude de M. JOUHET, notaire, au plus tard dans les vingt jours qui suivront l'insertion qui sera faite dans ce même journal en renouvellement de la présente.

Four première insertion. JOUHET.

FAMILLE nombreuse, 5 personnes

en âge de travailler, cherche un ferme ou métayage propriété 35-40 hect. dans la région. Le Quéléec, Ste Enlalie d'Eymet. (Visa n° 345) 169

VENDRAIS belle chaise longue

ancienne, gréiron style Louis XVI, glaces, objets divers. Villa Ochrda, rue Clairat. 174

A VENDRE 2 furets dressés

S'adr Charles Sartori, route de Monbasillac. 172

PERDU canot blanc et rouge

Nap-tune en Dordogne. S'adr 108, rue Neuve. 173

A VENDRE lit complet, coquette

table de nuit, table de toilette, poste de T. S. F., violon d'étude. Teysandier, 4, rue Racine. 174

L. Dhumelle & Fils

52, place Gambetta

Transactions Immobilières

Achat et vente de Propriétés

Fonds de Commerce, Industries

COLONNES vases chinois

antiques, théoriques, meubles, salle à manger à vendre. S'adr chez M. Ambard, libraire, rue Mar. Pétaïn. 163

MATÉRIEL d'apiculture et d'aviculture

culture Noches peupliers, animaux de basse-cour, expédition dans toute la France. A. RAËOT, apiculteur fabricant, MARTIGNÉ-PER-CHAUD (Ille-et-Vilaine). 169

DEMANDE ménage agricole, bons

gagés. Ecr. de la Robertie, Cendrieux. (Visa n° 343). 160

DEMANDE ménage cuisinier,

homme jardinier, bons gagés. Ecr. de la Robertie, Cendrieux. (Visa n° 343). 161

DEMANDE personne sérieuse pour

transformation ménage 3 personnes. S'adr Blain, 72, r. La Boétie. (V. n° 344) 163

TRANSFORME par procédé Fumier

libre, feuille morte, paille, traite à façon. Ecr. M. Fary, au St-Onger. 164

A VENDRE manteau fourrure

phoque naturel, état neuf. S'adr 108, rue Neuve. 166

CAMION prendrait fret pour Tou-

louse. Minot, place Jardin-Public, Tél. 623. 167

A VENDRE machine à percer,

capacité 30 %, avec mandrin et mèches de 12 à 30, état neuf. Schiffrmacher, à Georges, par Bergerac. 168

AGENCE BERGERACOISE

21, rue des Carmes (pl. du Jardin-Public) Téléphone 602

A VENDRE

1. Maison de 10 pièces avec jardin de 700 m2. Libre. 2. Maison neuve de 4 pièces Garage, dépendances et jardin de 1.200 m2. Libre. 3. Dans le centre, maison de 5 pièces avec cour. 4. Plusieurs enclos et jardins, aux abords de la ville. 5. Propriété de rapport, avec ou sans maison de maître. 6. Boucherie bien placée. 176

USINE ORTHOPÉDIE

demande ouvriers, ouvrières et apprentis pour travail du bois et montage appareils. Travail intéressant. Situation stable. S'adresser Office du Travail, boul. Maine-Blanc, Bergerac. (Visa n° 266). 94

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe pour la Marche pour l'Appartement

A VENDRE belle salle à manger

fabriqué et état impeccable. S'adr Agence Misségue, place de la République, Bergerac. 70

SUIS ACHETEUR

visite de vins, roue de Bordeaux. 52

SUIS ACHETEUR

bois d'œuvre et de chauffage. Gascia Marina, Prigonieux. 76

A DES PRIX RAISONNABLES

on cédait divers emplacements, maisons en ville ou à la campagne, propriétés ou domaines de diverses importances. — Plusieurs enclos avec un ou plusieurs hectares, belles habitations ou maisons ordinaires. — Le plus grand choix d'affaires tous genres. Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac (Dordogne). 76

A VENDRE belle et confortable

demeure presc en ville, potager et verger en plein rapport, prix modéré; autres affaires intéressantes. Agence Bonnamy, Bergerac. 81

A CÉDER

motif de santé, quelques truelles pleines ou suivies de jours petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lamoignon, Prigonieux. 115

LA BLANCHISSERIE CAZENAVE

route de Castillon, demande 3 femmes pour travaux de lavage et de lingerie (Visa n° 306). 124

DOMESTIQUE agricole 1044

5 kilom. Bergerac. Pougé, au Fay, (Visa n° 308). 128

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez le Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 sur demande, accompagnée de 3 fr pour envoi. Cours T. F. J., 85, rue de la Victoire, Paris (7e). 146

A LOUER dans chef lieu canton,

grande épicierie, mercerie, quincaillerie avec café grande licence. S'adr 108, rue Neuve. 147

ON DEMANDE pour septembre,

Bergerac, ménage de famille domestique agricole. Bons gagés, époux en bon état, très jolis vifs, situation agréable, sciemment très facile des produits, très bonne affaire. 149

A VENDRE graine de luzerne,

Graffelle Roger, St-Perdoux, par Bougnagues. 173

Agence MISSÉGUE

Place de la République, Bergerac

A vendre en exclusivité

1. Propriété à Couze, 22 hect. seulement, bon état de culture, maison de maître et colon en bon état, très jolis vifs, situation agréable, sciemment très facile des produits, très bonne affaire.

2. Maison de rapport en ville avec magasin, immense d'angle, très belle place, bonne location.

3. Bergerac, quartier de la gare, maison 4 pièces, cave et jardin, bonne construction, bon état, pourrait être libre.

4. Magasin de coiffure homme et dame, très bien placé, bien installé, bonne clientèle.

5. Terrain 1 200 mètres à bâtir et jardin, près de la ville, et bordant route nationale.

6. Grand choix d'autres affaires en propriétés, maisons, terrains, commerces.

7. Propriété de plaine à Yvernes: 15 hect., terrains de premier ordre, font partie en bordure de rivière. Libre à la vente. 775

Quintonine

HELIEN PH. CHATEAUXROUX

Etude de M. Marcel BRANDA, avoué à Bergerac

EXTRAIT DE JUGEMENT

portant adoption

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Bergerac le deux février mil neuf cent quarante quatre enregistré.

Sur la requête présentée audit Tribunal par la dame Marie VILLETTE, sans profession, épouse de Jean VILLETTE, en famille Juven, propriétaire, et le dit Monsieur VILLETTE, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mari aux fins de l'autorisation de son épouse, demeurant ensemble à Bonneguise, commune de Prigonieux, ayant M. BRANDA pour avoué,

Il résulte que le Tribunal a homologué l'acte d'adoption reçu par M. de SAINT MARG, notaire à Bergerac, le trois janvier mil neuf cent quarante quatre et a déclaré, en conséquence, qu'il y avait lieu à adoption par les dits époux VILLETTE de Monsieur Albert MEYZIE, cultivateur et Madame Anne CHAROY-NEL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Marville, commune de Prigonieux et que les dits époux MEYZIE auraient le droit d'adopter à leur nom celui de VILLETTE et s'appelleraient désormais MEYZIE-VILLETTE.

Pour extrait certifié conforme Bergerac, le vingt-un février mil neuf cent quarante quatre.

Signé : BRANDA avoué

L'Administrateur-Gérant: B. TALLANDIER